

ATMO Nouvelle Aquitaine

Association

12 rue Augustin Fresnel

Z.I. Périgny

17184 PERIGNY Cedex

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice social clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels

Monsieur le Président de l'association
ATMO Nouvelle Aquitaine

12 rue Augustin Fresnel
Z.I. Périgny
17184 PERIGNY Cedex

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'association ATMO Nouvelle Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ATMO Nouvelle Aquitaine » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Etat des créances » de l'annexe des comptes annuels concernant le montant des subventions à recevoir par la Région et par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au titre des exercices antérieurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les éléments suivants :

Dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, nous nous sommes assurés principalement :

- de l'application des principes comptables en vigueur ;
- du bienfondé des estimations comptables retenues ;
- de la correcte présentation des comptes annuels.

La note « Règles générales » de l'annexe des comptes expose notamment la présentation des comptes en conformité avec le guide comptable applicable des AASQA.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 10 avril 2019.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Rochelle, le 26 avril 2019.

Le Commissaire aux comptes
Fiduroc Audit

Aurélien DESROCHES



Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	35	35		
Autres immobilisations incorporelles (1)	381 408	334 138	47 270	29 448
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	259 487		259 487	259 487
Constructions	3 765 790	2 120 390	1 645 400	1 740 475
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 729 484	6 806 609	1 922 876	2 185 277
Autres immobilisations corporelles	2 096 771	1 465 688	631 082	565 594
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	108 351		108 351	157 354
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	511 753		511 753	511 753
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)	6 956		6 956	3 024
TOTAL I	15 860 034	10 726 860	5 133 174	5 452 412
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	149 756		149 756	160 266
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés			133 662	209 875
Autres Créances	435 409		435 409	423 188
Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	800 000
Disponibilités	1 773 704		1 773 704	2 009 429
Charges constatées d'avance (3)	27 424		27 424	19 636
TOTAL II	3 119 956		3 119 956	3 622 394
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 979 989	10 726 860	8 253 130	9 074 806

1) Dont droit au bail

2) Dont à moins d'un an

3) Dont à plus d'un an

Bilan Passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	150 809	150 809
-Ecart de réévaluation		
-Réserves	1 107 447	1 107 447
-Report à nouveau	643 340	680 763
-Résultat de l'exercice	33 378	-37 423
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	4 955 365	5 570 226
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	6 890 339	7 471 822
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	291 154	273 943
Total II	291 154	273 943
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	44 284	34 004
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	44 284	34 004
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	281 630	299 550
Emprunts et dettes financières diverses		100 000
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	115 779	209 950
Dettes fiscales et sociales	433 037	369 781
Dettes sur immobilisations	175 873	299 741
Autres dettes		8 930
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 034	7 085
Total IV	1 027 353	1 295 037
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 253 130	9 074 806
1) Dont à plus d'un an	251 071	333 004
Dont à moins d'un an	776 281	896 037
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

CROWE
FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Compte de Résultat

Exercice N	Exercice N-1
31/12/2018	31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION (1)

Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	248 857	243 903
Montant net du chiffre d'affaires	248 857	243 903
Production stockée	21 893	
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 664 653	3 521 072
Reprises sur provisions et transferts de charges	57 506	74 960
Cotisations	440 548	408 626
Autres produits	774 393	744 558
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 207 850	4 993 119

CHARGES D'EXPLOITATION (2)

Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	200 934	202 171
Variation de stock de matières premières	10 510	-21 192
Autres achats non stockés	226 466	201 044
Charges externes (3) (4)	981 804	1 031 596
Impôts et taxes	198 359	187 996
Salaires et traitements	1 697 682	1 600 394
Charges sociales	828 439	770 128
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	975 527	922 695
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions	17 211	24 407
Autres charges	4 533	104 225
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 141 463	5 023 464

RESULTAT D'EXPLOITATION	66 387	-30 345
--------------------------------	---------------	----------------

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

- Excédent ou déficit transféré
- Déficit ou excédent transféré

PRODUITS FINANCIERS

Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	6 146	7 513
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 146	7 513

CHARGES FINANCIERES

Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions VMP	7 250	8 288
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	7 250	8 288

RESULTAT FINANCIER	-1 104	-775
---------------------------	---------------	-------------

RESULTAT COURANT	65 283	-31 120
-------------------------	---------------	----------------

CROWE
FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital	33 790	8 693
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 790	8 693
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	13 867	2 483
Sur opération en capital	40 174	647
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	54 041	3 130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-20 251	5 562
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	1 374	1 465
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	10 280	10 400
Total des Produits	5 247 786	5 009 325
Total des Charges	5 214 408	5 046 748
EXCEDENT OU DEFICIT	33 378	-37 423

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Ressources

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

Total

Emplois

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations

Personnel bénévole

Total

CROWE

FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

- 1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- 2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- 3) Crédit-bail mobilier
- 4) Crédit-bail immobilier

Annexe

CROWE

FIDUROC - AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Mimosas

17023 La Rochelle Cedex 1

Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ATMO NOUVELLE AQUITAINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 8 253 130 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 33 378 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

CROWE
FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, sauf sur les points suivants :

- Les comptes sont présentés en conformité avec le guide comptable applicable aux AASQA.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

CROWE
FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 7 à 25 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans
- * Matériel de transport : 5 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	16 480	21 893		38 373
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	334 178	8 892		343 070
Immobilisations incorporelles	350 658	30 785		381 443
- Terrains	259 487			259 487
- Constructions sur sol propre	2 102 272			2 102 272
- Constructions sur sol d'autrui	379 352			379 352
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 210 607	73 559		1 284 165
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 564 071	346 166	111 596	8 798 642
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 713			5 713
- Matériel de transport	495 070	114 236	55 881	553 426
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 385 422	176 788	101 092	1 461 118
- Emballages récupérables et divers	7 781		425	7 355
- Immobilisations corporelles en cours	157 354	108 351	157 354	108 351
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	14 567 130	819 100	426 347	14 959 883
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	511 753			511 753
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 024	5 431	1 500	6 956
Immobilisations financières	514 777	5 431	1 500	518 708
ACTIF IMMOBILISE	15 432 565	855 315	427 847	15 860 034

CROWE

FIDUROC - AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Mimosas

17025 La Rochelle Cedex 1

Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Le montant des logiciels généraux et spécifiques s'élèvent à 343.070 € et sont amortis entre 1 et 5 ans.

La valeur résiduelle à la clôture s'élève à 25.377 €

Les frais de recherche et développement correspondent à la production immobilisée de l'exercice et s'élèvent à 21.893 €.

Immobilisations financières

Les titres de participation à la clôture s'élèvent à 511.753 € et sont composés de parts sociales souscrites auprès du Crédit Coopératif et de la Banque Populaire.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	16 480			16 480
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	304 730	12 963		317 693
Immobilisations incorporelles	321 210	12 963		334 173
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	866 078	87 409		953 487
- Constructions sur sol d'autrui	305 152	9 782		314 933
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	780 527	71 443		851 969
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 217 167	613 219	23 778	6 806 609
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 368	307		4 676
- Matériel de transport	294 613	48 433	25 273	317 774
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 082 284	131 132	91 525	1 121 891
- Emballages récupérables et divers	2 950	839	122	3 667
Immobilisations corporelles	9 553 139	962 564	140 698	10 375 006
ACTIF IMMOBILISE CROWE	9 874 349	975 527	140 698	10 709 179

FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 603 451 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 956		6 956
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	133 662	133 662	
Autres	435 409	435 409	
Charges constatées d'avance	27 424	27 424	
Total	603 451	596 495	6 956

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Les autres créances sont constituées principalement par les subventions à recevoir :

- Régions Subventions d'investissements 2014....	38 712 €
- Régions Subventions d'investissements 2015....	32 242 €
- Régions Subventions d'investissements 2016....	51 872 €
- Régions Subventions d'investissements 2018....	90 000 €
- Conseil Régional Subventions Fonctionnement 2016	30 000 €
- Conseil Régional Fonctionnement 2018	187 500 €
TOTAL SUBVENTIONS A RECEVOIR.....	430.326 €

Les subventions au titre des années 2014 à 2016 concernent des subventions octroyées par la région et le conseil régional Nouvelle Aquitaine.

Ces subventions ne sont pas remises en cause à ce jour par les financeurs.

Produits à recevoir

	CROWE	
	FIDUROC - AUDIT	
	Société de Commissariat aux Comptes	Montant
	11-13 rue des Mimosas	
	17025 La Rochelle Cedex 1	
	Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z	
Factures à établir		102 302
Divers - produits à recevoir		1 253
Intérêts courus à recevoir		59
Total		103 615

Notes sur le bilan

Provisions

La provision pour pensions et obligations similaires concerne uniquement les Indemnités de Fin de Carrière.

La constitution d'une provision pour engagement de retraite est liée à l'obligation de devoir verser les indemnités de départ à la retraite, qui trouve son origine dans la présence de salariés au 31 décembre.

L'association a procédé à l'évaluation des engagements de retraite selon l'article 16 de la Convention Collective des AASQA (N°2230), ce montant est réévalué chaque année en fonction des salariés présents.

Le taux d'évolution des rémunérations retenu est de 2%, les charges sociales patronales de 50%, table de mortalité TH-TF 00-02, départ à l'initiative du salarié.

La dotation pour l'année 2018 s'élève à 17 211 €.

La dette actuarielle est de 291 154 € dont 81 989 € étaient déposés au 31 décembre 2018 en réserves sur un fonds de placement à la CNP.

La dotation exceptionnelle de 10 280 € correspond à la reprise de fonds dédiés.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	273 943	17 211			291 154
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	273 943	17 211			291 154

CROWE
FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	17 211
Financières	
Exceptionnelles	10 280

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 027 353 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	281 630	30 558	125 820	125 251
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 779	115 779		
Dettes fiscales et sociales	433 037	433 037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	175 873	175 873		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	21 034	21 034		
Total	1 027 353	776 281	125 820	125 251

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 288 818

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 306 491

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

CROWE

FIDUROC - AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Mimosas

17025 La Rochelle Cedex 1

Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z.

Montant

Fournisseurs-Factures non parvenues	12 700
Int.courus s/emprunts	303
Dette provisionnée/congés payés	148 556
Charges sociales/prov.congés payés	68 072
Charges fiscale/prov.congés payés	15 266
Total	244 897

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	27 424		
Total	27 424		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	21 034		
Total	21 034		

CROWE**FIDUROC - AUDIT**

Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Milmosas

17023 La Rochelle Cedex 1

Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Variation des Fonds Propres

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES :

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde fin de l'exercice
Apports sans droits de reprise	150 809			150 809
Autres réserves	1 083 513			1 083 513
Réserve pour investissement	23 934			23 934
Report à nouveau	680 763	-37 423		643 340
Résultat comptable de l'exercice	-37 423	33 378	-37 423	33 378
	1 901 596	-4 045	-37 423	1 934 974

L'affectation des résultats comptables définitivement acquis au 31 décembre 2017 s'effectue en imputation sur le report à nouveau et autres réserves.

TABEAU DE VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :

Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	Solde au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde fin de l'exercice
Subventions d'investissement	11 143 733	253 372	873 137	10 523 968
Virées au compte de résultat	5 573 506	792 738	797 642	5 568 602
	5 570 227	-539 366		4 955 366

DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS PAR FINANCEUR :

Région Nouvelle Aquitaine	120 000
Tgap affectées	104 882
Dreal	28 490
Total	253 372

CROWE
FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Les subventions TGAP non affectées au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1 923 341 €.

Chiffre d'affaires et ressources

Chiffre d'affaires et ressources**Répartition par collectivités**

31/12/2018

Prestations Collectivités locales	109 943
Subventions Etat fonctionnement	1 089 000
Subventions Etat Dreal	69 350
Subventions Ars	42 500
Subventions Régions fonctionnement	250 000
Subventions Collectivités locales	436 031

TOTAL**1 996 824****CROWE**

FIDUROC - AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Mimosas

17025 La Rochelle Cedex 1

Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Répartition par entreprises privées

31/12/2018

Prestations Entreprises privées et autres commanditaires	143 111
Entreprises assujetties TGAP	2 178 208
Autres subventions non affectées	6 000
Cotisations industriels et divers	465
Autres subventions affectées	29 595

TOTAL**2 357 379**

Le montant des opérations entre AASQA s'est élevé à 27 119 € et a été comptabilisé en transfert de charges conformément aux règles comptables des AASQA.

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****CROWE****Rémunération des commissaires aux comptes**

FIDUROC - AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
11-13 rue des Mimosas
17023 La Rochelle Cedex 1
Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 14 318 Euros

Subventions d'exploitation**Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'association :**

Sont inscrites à ce poste, les subventions reçues de l'état, la région et les entreprises privées et utilisées pour l'acquisition d'actifs.

Compte tenu des contraintes juridiques de fonctionnement, ces subventions font l'objet de reprises au résultat, enregistrées en reprise sur amortissements, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servi à financer.

Produits issus des versements libératoires de la TGAP :

Les produits issus des industriels du versement libératoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes destinés à couvrir des dépenses de fonctionnement sont comptabilisés selon le même schéma que les subventions de fonctionnement.

Subventions de fonctionnement :

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable.

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et l'association bénéficiaire qui peuvent contenir :

- des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements de subventions.
- des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produits. En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention que se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, les conséquences seront actées dans les comptes

Notes sur le compte de résultat

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Apports	34 004	34 004		10 280	44 284
Total	34 004	34 004		10 280	44 284

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Indemnité de remboursement anticipé/emprunt	13 867	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	40 174	
Produits des cessions d'éléments d'actif		33 790
TOTAL	54 041	33 790

Conformément au plan comptables des AASQA, les reprises des subventions d'investissements et TGAP, sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 46 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	13	10	23	23
Employés	14	5	19	19
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification	1	3	4	4
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Total	28	18	46	46

CROWE

FIDUROC - AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

11-13 rue des Mimosas

17025 La Rochelle Cedex 1

Siret 402 992 747 00020 APE 6920Z

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

L'organe de direction est assuré par le conseil d'administration dont les membres sont tous bénévoles; à ce titre, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Les rémunérations versées aux 3 personnes les mieux rémunérées ne sont pas détaillées car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.